

# MÉMO COVID-19

COMMENT GÉRER LA DEMANDE CROISSANTE EN TESTS ET EN VACCINS À L'OFFICINE ?

## Contexte

Les récentes évolutions concernant la crise sanitaire en Guadeloupe (hausse du nombre des cas, élargissement du pass sanitaire, déploiement de la couverture vaccinale), provoquent une augmentation des demandes en dépistages et en vaccination à l'officine. L'URPS oriente les pharmaciens pour optimiser l'organisation et trouver des ressources pour la prise en charge des patients.

## Organisation des Ressources au sein de l'Officine

- Afin de simplifier la mise en place des tests et des vaccinations contre la COVID-19 il faut répartir les tâches avec l'équipe et **s'organiser autour de plage dédiées** (sans ou sur rendez vous).
- Il ne faut pas hésiter à **recourir à la délégation vers les préparateurs** (préparations des vaccins, enregistrement sur les plateformes déclaratives, prélèvements...).
- En cas de débordement, n'hésitez pas **réorienter les patients vers d'autres officines qui réalisent des tests.**

Une liste des officines pratiquant les dépistages et la vaccination sera prochainement disponible sur le site de l'URPS [www.urps-pharmaciens971.fr](http://www.urps-pharmaciens971.fr)

Si vous réalisez la vaccination ou le dépistage, n'hésitez pas à vous déclarer afin de pouvoir avertir vos confrères : <https://forms.gle/FA6bW1xHedErZ8556>

## La Vaccination par les Préparateurs

**Les préparateurs formés peuvent vacciner et effectuer des prélèvements nasopharyngés à l'officine sous la supervision d'un pharmacien lui-même formé à l'acte.**

Ils ne peuvent pas vacciner des personnes ayant des antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de vaccin ou ayant présenté une réaction anaphylactique lors de la première injection.

## La Participation des Etudiants

Les étudiants peuvent venir renforcer l'effectif de l'officine pour participer aux missions de dépistage et de vaccination, sous la supervision d'un pharmacien formé à ces pratiques.

### ETUDIANTS AUTORISÉS

#### Pour la Vaccination :

Les étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle de pharmacie

#### Pour les TRODs Antigéniques :

Les étudiants ayant validés leur première année dans les domaines suivants : médecine, chirurgie dentaire, pharmacie, maïeutique, masso-kinésithérapie, soins infirmier. Une formation est nécessaire pour réaliser des prélèvements nasopharyngés.

### RÉMUNÉRATION & CONTRAT :

- **Convention de stage** (avec l'accord préalable de l'organisme de formation).
- **Contrat salarié classique** (CDI ou CDD) rémunéré au salaire minimum ou plus.

[Offre de contrat de travail - Etudiant en médecine.docx \(dropbox.com\)](#)

[Contrat de sous-traitance - test antigénique.docx \(dropbox.com\)](#)

